



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

paiement des pensions

Question écrite n° 17325

Texte de la question

M. Georges Fenech attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur le versement tardif des retraites versées par la CRAM. En effet, celles-ci sont opérées par les services de la CRAM entre les 10, 11 voire 12 de chaque mois. Cependant, certaines personnes doivent faire face à des échéances mensuelles, notamment les loyers, qui sont à régler en début de mois, ce qui n'est pas sans poser de problèmes. Il souhaiterait savoir s'il était possible d'aménager les conditions de procédure liées au paiement des retraites afin que celles-ci soient versées dès les premiers jours de chaque mois.

Données clés

Auteur : [M. Georges Fenech](#)

Circonscription : Rhône (11^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17325

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 février 2008, page 1380

Question retirée le : 1er avril 2008 (Fin de mandat)